

Québec, le 22 avril 2009

Monsieur Yves Bolduc  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Gouvernement du Québec  
1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Avis sur le risque de surcharge volémique associé à la transfusion**

Monsieur le Ministre,

L'analyse des données recueillies par le système de surveillance des effets indésirables associés à la transfusion entre 2000 et 2007 a permis de mettre en évidence une augmentation progressive des cas de surcharge volémique. Il est difficile toutefois de déterminer si cette hausse du nombre de cas déclarés représente une augmentation réelle du nombre de cas, une meilleure reconnaissance du problème, une plus grande propension à déclarer les cas ou une combinaison de tous ces facteurs.

Entre 2000 et 2007, 626 cas de surcharge volémique ont été déclarés. Dans près de 20 % de ces cas, la condition du patient s'est détériorée au point que sa vie a été menacée. De plus, la surcharge volémique a été un facteur contributif dans le décès de treize personnes durant cette période. En 2007, l'incidence des cas de surcharge volémique était de 1 par 3 000 produits sanguins labiles transfusés et cette complication constituait la première cause de décès associé à la transfusion.

Le Comité d'hémovigilance du Québec est préoccupé par cette problématique. Au cours de sa réunion régulière tenue le 19 février dernier, il a été résolu unanimement de vous adresser cet avis afin que vous puissiez prendre les mesures que vous jugerez appropriées pour réduire le risque de surcharge volémique chez les personnes transfusées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Daniel Tremblay  
Président  
Comité d'hémovigilance du Québec